

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Cartusia personne morale liée à Xavier Barbaro, président - directeur général

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : NEOEN

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 16 mars 2023

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Cession

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 28.0475 Euro

VOLUME : 20 000.0000

PRIX UNITAIRE : 27.9506 Euro

VOLUME : 20 000.0000

PRIX UNITAIRE : 28.1257 Euro

VOLUME : 10 000.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 28.0244 Euro

VOLUME : 50 000.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 16 mars 2023

COMMENTAIRES :

Cession d'actions les 15 et 16 mars 2023 afin de disposer d'une partie des liquidités permettant d'exercer les droits préférentiels de souscription détenus par la société Cartusia (le véhicule d'investissement à long terme contrôlé par Xavier Barbaro et les membres de sa famille).

Cela ne manifeste pas un désinvestissement (car le produit de ces cessions sera immédiatement réinvesti dans l'Augmentation de Capital de Neoen), ni même une opération "neutre", car la souscription de Cartusia à l'Augmentation de Capital de Neoen sera supérieure au montant des cessions réalisées.

Comme indiqué dans le communiqué de lancement de l'Augmentation de Capital de Neoen : "L'ensemble des opérations projetées par Cartusia, d'une part, et par Monsieur Xavier Barbaro et sa famille (directement ou indirectement), d'autre part, dans le cadre de l'Augmentation de capital, conduirait à un investissement net total d'au moins 2 millions d'euros."

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."